

|  |
|--|
| <b>LES ENTREPRENEURES BIENVEILLANTES<br/>CHARTRE DU MENTORAT</b> |
|--|

## **1. CADRE DU MENTORAT**

### **a. Les valeurs au cœur de la communauté des entrepreneures bienveillantes**

Le programme de mentorat des Entrepreneures Bienveillantes s'appuie sur les valeurs fondatrices de cette communauté :

- Solidarité :  
Les membres s'engagent à être solidaires entre elles et envers les associations et organisations environnementales, humanitaires ou solidaires soutenues par la communauté.  
Elles s'engagent également à répondre avec sérieux aux demandes de mentorat des autres membres si elles sont disponibles et que l'objet de ces demandes rentre dans leurs champs de compétences.
- Éthique :  
Les membres s'engagent à agir et échanger dans le respect et le non-jugement entre elles.
- Écologie :  
Les membres s'engagent à faire évoluer leurs pratiques professionnelles vers des modèles et processus éco-responsables. Pour ce faire, elles s'engagent également à mettre en commun leurs recherches, leurs connaissances, et éventuellement leurs ressources.

### **b. La vision du mentorat des bienveillantes**

Créons du lien entre les membres du réseau !

Le mentorat, c'est avant tout des rencontres, une relation de confiance, une belle aventure humaine au service de l'entrepreneuriat féminin.

Certaines sont plus avancées que d'autres en termes d'entrepreneuriat.

Et d'autres sont plus avancées en termes d'éco-responsabilité dans certains processus...

Créons des synergies entre des secteurs similaires mais aussi entre différents corps de métiers, pour s'inspirer des bonnes pratiques et des bons usages des unes et des autres.

Mutualisons nos compétences au service de la solidarité et de projets qui ont du sens.

Ensemble, nous sommes plus fortes.

## **2. OBJECTIFS DE LA RELATION DE MENTORAT**

Le mentorat est une relation d'aide et de conseil, basée sur la bienveillance, la confiance, l'empathie et l'enthousiasme. Cette relation est destinée à sortir l'entrepreneure de sa solitude, par le biais d'échanges confidentiels relatifs à ses doutes, blocages et questions techniques, avec quelqu'un qui a l'expérience de cette même réalité.

La mentor est un guide attentif, un conseiller expérimenté, une caisse de résonance, au service de l'entrepreneure plutôt que de son entreprise.

Elle inspire, motive, soutient, encourage, apporte son regard extérieur, partage ses apprentissages, ouvre le champ des possibles.

La mentor n'a pas vocation à imposer des objectifs, devenir partie prenante du projet entrepreneurial de la mentorée. Elle ne doit pas faire office de coach pour cette dernière.

La mentor est bénévole : elle consacre une partie de son temps personnel à l'accompagnement des entrepreneures et porteuses de projet car elle croit en elles ! Le mentorat ne doit donc pas être vu par la mentor comme un moyen de démarcher de nouveaux clients. Il peut arriver que le soutien bénévole bascule sur une prestation payante, mais uniquement si l'entrepreneure en fait explicitement la demande.

### **3. ENGAGEMENTS DES PARTIES PRENANTES DANS LA RELATION DE MENTORAT**

#### **a. Engagements de la mentor**

La mentor est invitée à donner des feedbacks constructifs et positifs, aider à la prise de décision, guider la mentorée en lui donnant matière à réflexion, partager ses observations, faciliter la mise en action de la mentorée, transmettre son savoir-être, son expertise, ses connaissances et compétences, aider la mentorée à progresser et avancer dans ses objectifs professionnels, éclairer les doutes et blocages de la mentorée à la lumière de ses expériences, ou toute autre action servant les objectifs de la relation de mentorat décrits ci-dessus.

Elle peut, si elle le juge pertinent et si elle le souhaite, ouvrir son réseau à la mentorée et lui faire bénéficier de contacts pertinents au regard de son projet.

La mentor s'engage à garder confidentielles l'ensemble des informations échangées autour du projet de la mentorée.

Le rôle d'une mentor n'est pas de faire à la place de la mentorée, ni d'avoir les réponses à toutes les questions ! Si une problématique dépasse son champ de compétence, la mentor est invitée à en discuter en toute transparence et proposer d'orienter la mentorée vers une autre personne experte du sujet si besoin. Jouons les synergies entre nos compétences et diversités de profils !

La mentor s'engage à avertir sa mentorée et l'équipe de la commission mentorat des Bienveillantes si elle souhaite mettre un terme à la relation de mentorat.

Enfin, la mentor s'engage à honorer l'ensemble des rendez-vous convenus avec la mentorée.

#### **b. Engagements de la mentorée**

La mentorée est invitée à se confier sur ses problématiques, partager ses célébrations, faire des feedbacks constructifs et positifs à la mentor sur l'aide apportée. Elle s'engage à avertir sa mentor et l'équipe de la commission mentorat des Bienveillantes si elle souhaite mettre un terme à la relation de mentorat.

La mentorée s'engage à garder confidentielles l'ensemble des informations délivrées par la mentor sur son entreprise et son parcours dans le cadre de la relation de mentorat.

Elle s'engage également à faire progresser son projet et ses questionnements de manière autonome en-dehors de la relation de mentorat, à remplir les objectifs éventuellement fixés entre deux rencontres de mentorat, et à honorer l'ensemble des rendez-vous pris avec la mentor qui lui consacre du temps.

### **c. Engagements de la commission mentorat**

Les membres de la commission mentorat s'engagent à mettre à disposition des participantes au Programme de mentorat un canal de discussion visant aux partages relatifs au programme, tant les réussites et questionnements, que les envies de chacune.

Elles feront en sorte de tout mettre en œuvre pour que le Programme se déroule au mieux afin d'aboutir à une satisfaction des mentorées et des mentors. Elles seront là pour faciliter, veiller, coordonner le Programme de mentorat, en support aux participantes.

## **4. MODALITÉS DU PROCESSUS DE MENTORAT**

### **a. Conditions d'entrée dans le programme de mentorat**

Avant de vous engager dans une relation de mentorat, prenez soin d'avoir effectivement le temps et l'énergie pour vous y consacrer. Ayez une idée claire de vos disponibilités, de vos attentes et du temps dont vous disposez afin que vous puissiez tirer le meilleur de cette belle relation à venir.

Votre seule obligation réelle est de vous rendre disponible pour un premier appel « prise de contact pour poser le cadre ». A la suite de cet échange vous pourrez décider de véritablement démarrer l'accompagnement de mentorat ensemble, d'en définir la durée, les modalités et fréquences de rencontres, de définir les objectifs à atteindre ensemble ; ou bien décider de ne pas continuer l'aventure ensemble.

Nous vous encourageons à être authentique et bienveillantes ! Une relation de mentorat réussie doit partir sur des bases saines d'envie et d'engagement réciproques ☺ .

Enfin, pour rejoindre le Programme de Mentorat, vous devez être adhérente de l'association Les Entrepreneures Bienveillantes et avoir rempli le formulaire d'inscription dans lequel vous êtes invitée également à accepter la présente charte.

### **b. Mise en relation entre mentor et mentorée**

La relation s'initie sur un choix mutuel et autonome, à l'initiative de la mentorée. Les mentors volontaires se présentent sur le canal d'échange dédié au Programme de mentorat

et les mentorées sont invitées à contacter celle dont le profil semble correspondre le mieux à ses envies et attentes. Un annuaire des mentors reprenant chaque présentation sera proposé si jugé pertinent.

### **c. Modalités de mentorat**

Les modalités de la relation de mentorat seront à définir en autonomie par les parties prenantes lors d'un entretien de démarrage entre la mentor et la mentorée, qui visera notamment à :

- Préciser l'objectif du mentorat
- Préciser la durée
- Déterminer le nombre et la fréquence des rendez-vous.

La commission préconise une relation de mentorat de trois mois minimum avec a minima des points d'étape mensuels. L'établissement d'objectifs clairs pour chaque point d'étape, éventuellement la communication en amont de chaque point par la mentorée du travail effectué depuis le point précédent ou les questionnements survenus, peuvent être facteurs d'efficacité dans le processus de mentorat.

Si à l'issue de l'entretien de démarrage les deux parties s'accordent sur la relation de mentorat, celle-ci peut débuter.

### **d. Début de la relation de mentorat**

Toute relation de mentorat établie sera portée à la connaissance de la commission mentorat par le biais d'un email adressé à [mentorat.lesbienveillantes@gmail.com](mailto:mentorat.lesbienveillantes@gmail.com) par la mentor, qui reprendra ce qui a été convenu avec la mentorée : durée et objectif de la relation, nombre et fréquence des rendez-vous. Ces éléments sont donnés à titre informatifs et pourront évidemment évoluer par accord mutuel.

### **e. Fin de la relation de mentorat**

A la fin de la relation de mentorat, la commission mentorat est informée par le biais d'un email adressé à [mentorat.lesbienveillantes@gmail.com](mailto:mentorat.lesbienveillantes@gmail.com) par la mentor, qui en retour, recevra un questionnaire de satisfaction. Celui-ci sera également envoyé à la mentorée. L'usage des réponses se fera dans une logique d'amélioration continue et de rayonnement du Programme.

## **5. CONFIDENTIALITE DES ECHANGES**

Les parties prenantes de la relation de mentorat (mentor, mentorée, membres de la commission mentorat) s'engagent à respecter la confidentialité de la relation de mentorat en elle-même ainsi que de tous les éléments échangés en son sein.

L'association des entrepreneures bienveillantes décline toute responsabilité juridique en cas de non-respect de la confidentialité des échanges entre mentor et mentorée.

## **6. PRODUCTION DE CONTENU**

Il peut arriver que des documents soient produits dans le cadre de la relation de mentorat.

Eu égard au respect de la propriété intellectuelle, cette production de contenu doit intervenir dans l'une ou l'autre de ces conditions :

- soit en précisant à l'écrit que ce que vous produisez appartient désormais à la mentorée (des documents, vidéo, photos, etc.)
- soit en engageant une relation de prestation rémunérée (même symboliquement) par la mentorée.

En dehors de cette exception, le mentorat porte uniquement sur des conseils et est entièrement bénévole.

Je soussignée :

- Certifie avoir pris connaissance de la charte de mentorat, des valeurs qu'elle véhicule et des engagements qu'elle suppose
- M'engage à respecter la mentor / mentorée et le temps dont elle dispose
- M'engage à communiquer l'information et faire preuve de transparence
- M'engage à exprimer ouvertement mes commentaires et accepter d'être parfois en désaccord
- M'engage à favoriser une relation de travail positive
- M'engage à faciliter une relation d'apprentissage pour les deux parties
- M'engage à demander de l'aide si nécessaire pour faciliter la compréhension
- M'engage à assurer une stricte confidentialité
- M'engage à évaluer régulièrement la qualité de la relation et éventuellement discuter de moyens pour l'améliorer

Date et signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :